



**UNIVERSITÉ  
LAVAL**

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE  
MAÎTRISE EN TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE AVEC MÉMOIRE (M.A.),  
MAÎTRISE EN TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE AVEC ESSAI (M.A.).  
ET DE DOCTORAT EN TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE (Ph. D.).**

**Faculté des sciences de l'éducation**

**Conseil universitaire du 3 mai 2016**

## SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Les programmes de maîtrise (M.A.) et de doctorat (Ph. D.) en technologie éducative sont rattachés à la Faculté des sciences de l'éducation (FSE). L'enseignement est sous la responsabilité du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage.

La maîtrise et le doctorat comptent respectivement 45 et 90 crédits. À la session d'automne 2015, 33 étudiants étaient inscrits à la maîtrise avec essai, 10 à la maîtrise avec mémoire et 30 au doctorat. La dernière évaluation institutionnelle de ces programmes remonte à 2004 (CU-2004-38).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé quatre sondages en ligne<sup>1</sup> auprès de différents groupes de personnes concernées par les programmes. Par ailleurs, la direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation en avril 2015. Ce dossier, incluant les résultats des consultations, a été transmis à deux experts provenant de l'Université de Montréal et de l'Université de Mons (Belgique). Les experts ont ensuite rencontré des acteurs touchés par les programmes lors d'une visite à l'Université Laval les 14 et 15 mai 2015; ils ont déposé un rapport d'évaluation le 22 mai 2015.

En octobre et en novembre 2015, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser la documentation disponible (le dossier d'autoévaluation incluant les résultats des consultations ainsi que le rapport des experts externes) et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé aux standards de pertinence et de qualité établis à partir des critères énoncés dans la *Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval*<sup>2</sup>. Il a tout d'abord identifié les principales forces des programmes. Le CIEP a par la suite formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes répondent bien aux standards d'évaluation. De plus, le CIEP peut avoir émis des suggestions en vue d'améliorer les programmes, et ce, même lorsque les standards sont atteints. Conformément à la Politique, le doyen de la FSE devra proposer des moyens pour donner suite à chacune des recommandations et des suggestions dans son plan d'action.

### PRINCIPALES FORCES DES PROGRAMMES

---

- La compétence et la disponibilité des professeurs.
- Le dévouement de la directrice des programmes.
- L'employabilité des diplômés à la maîtrise.
- L'offre à distance et sur le campus de la maîtrise (avec essai et avec mémoire) et du doctorat.

---

<sup>1</sup>. En octobre et en novembre 2014, des sondages en ligne ont été remplis par les personnes suivantes : 30 étudiants de la maîtrise (sur une possibilité de 40; taux de réponse de 75 %), 21 étudiants du doctorat (sur une possibilité de 25; taux de réponse de 84 %), 19 diplômés récents de la maîtrise (sur une possibilité de 24; taux de réponse de 79 %) ainsi que 6 professeurs de la maîtrise et du doctorat (sur une possibilité de 10; taux de réponse de 60 %). Une consultation a également été réalisée auprès des diplômés du doctorat. Toutefois, les données n'ont pas été analysées puisque seulement 2 personnes sur une possibilité de 5 ont répondu au sondage.

<sup>2</sup>. Source :

[http://www.vre.ulaval.ca/qualite\\_de\\_la\\_formation/evaluation\\_des\\_programmes/politique\\_devaluation\\_periodique/](http://www.vre.ulaval.ca/qualite_de_la_formation/evaluation_des_programmes/politique_devaluation_periodique/)

- Le caractère unique du doctorat dans la francophonie canadienne.
- Le mécanisme de reconnaissance des acquis.
- La pertinence, la diversité, l'encadrement et le processus d'attribution des stages.
- La qualité de l'encadrement des activités de recherche.
- Les méthodes d'évaluation mesurant bien les apprentissages.
- Les technologies numériques et la taille des groupes favorisant les apprentissages.
- Les méthodes d'enseignement-apprentissage bien adaptées aux objectifs des cours.
- L'organisation d'activités d'accueil pour les nouveaux étudiants.
- Le taux de diplomation élevé de la maîtrise avec mémoire.
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles.

## RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

---

### *Recommandations*

- Que l'on spécifie les compétences attendues à l'issue de chacun des programmes (maîtrise avec essai, maîtrise avec mémoire, doctorat) en prenant en compte les profils de sortie.
- Que l'on bonifie l'offre de cours des programmes, notamment en :
  - s'assurant que les cours obligatoires et à option sont mis à l'horaire sur une base régulière afin de permettre aux étudiants de bien cheminer dans leur programme;
  - augmentant dans chaque programme le nombre de cours spécifiques à la technologie éducative et en créant un ou plusieurs cours obligatoires sur les fondements et les orientations actuelles de la discipline;
  - mettant à jour la liste de cours en fonction des nouveaux courants et approches;
  - supprimant les cours éventuellement non pertinents;
  - définissant les articulations entre les cours et précisant le niveau des cours (de base, avancés);
  - offrant un plus grand nombre d'activités de formation pratique.
- Que l'on revoie les modalités de l'offre de cours afin de mieux prendre en compte la disponibilité des étudiants.
- Que l'on examine les causes d'abandon du programme de doctorat et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation.

### *Suggestions*

- Que l'on s'assure que les programmes couvrent bien les secteurs importants et en émergence dans le domaine.
- Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés des emplois et des programmes auxquels mène la formation.
- Que l'on clarifie les exigences par rapport à la scolarité préparatoire imposée aux étudiants n'ayant pas une formation en technologie éducative ou en sciences de l'éducation.

- Que l'on s'assure que les professeurs se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation.
- Que l'on examine la possibilité d'offrir aux doctorants un plus grand nombre de contrats d'auxiliaire d'enseignement.

**PLAN D'ACTION DU DOYEN**



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté des sciences de l'éducation  
Bureau du doyen

## **Évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en technologie éducative**

Plan d'action du doyen

Faculté des sciences de l'éducation

Le 22 avril 2016

## **Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation rédige un plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes.

## **État de la discipline**

La technologie éducative est une discipline qui existe depuis les années 50 et qui aborde de manière systémique et systématique l'analyse, la conception, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes d'enseignement et d'apprentissage, ayant recours ou non à des technologies, qu'il s'agisse du papier-crayon, de l'audiovisuel, des technologies de l'information et de la communication (TIC) ou encore de ce qu'on appelle aujourd'hui le numérique.

L'Université Laval a été une pionnière au Québec dans la formation de professionnels.es et de chercheurs.ses dans cette discipline. Comme le soulignait le Professeur Christian Depover, de l'Université de Mons (Belgique) – l'un des experts externes consultés lors de la récente évaluation périodique des programmes – la renommée des programmes en technologie éducative de l'Université Laval déborde depuis longtemps les frontières du Québec et du Canada et s'étend à l'international.

Par ailleurs, particulièrement depuis l'arrivée d'Internet dans les années 1990, le domaine de la technologie éducative s'est complexifié et diversifié pour prendre en compte des secteurs en émergence comme l'apprentissage en réseau, l'apprentissage mobile, le jeu sérieux, le CLOM (cours en ligne ouvert et massif ou MOOC), l'analytique de l'apprentissage, etc. De plus, il s'est aussi étendu à l'intégration pédagogique des TIC en classe, soit des ressources numériques comme le tableau numérique interactif (TNI), la tablette, les médias sociaux, etc. Voilà autant d'aspects disciplinaires, d'usages, d'outils et de secteurs en émergence à prendre en compte dans les programmes de technologie éducative. C'est dire la variété des aspects à couvrir et la diversité des expertises requises chez les professeurs.es qui travaillent dans le domaine.

Au fil des décennies, plusieurs conseillers.ères technopédagogiques et cadres supérieurs.es qui œuvrent dans les milieux scolaire, collégial, universitaire et professionnel, ainsi que des professeurs.es et des chercheurs.ses universitaires ont été formés à l'Université Laval en technologie éducative. Les étudiants.es qui s'inscrivent aujourd'hui en technologie éducative à l'Université Laval sont le plus souvent des personnes qui veulent apprendre à créer des systèmes d'enseignement et d'apprentissage. Il faut souligner que la population étudiante n'est pas seulement composée de diplômés.es de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle en sciences de l'éducation, mais aussi de personnes qui ont complété des études dans d'autres domaines, sont déjà sur le marché du travail et désirent acquérir une expertise supplémentaire.

Enfin, depuis l'offre à distance des programmes de maîtrise et de doctorat en technologie éducative – soulignons que ces derniers ont été les premiers offerts entièrement à distance à l'Université Laval –, les étudiants.es proviennent non plus seulement de la région de Québec, mais bien de l'ensemble du Québec et du Canada, de la Colombie-Britannique jusqu'à la Nouvelle-Écosse, sans compter les nombreux étudiants.es internationaux qui, grâce à la notoriété et la visibilité des programmes sur Internet, choisissent de venir étudier, sur place, à l'Université Laval.

Voici les programmes qui ont fait l'objet de la présente évaluation périodique et de ce plan d'action:

- La maîtrise professionnelle en technologie éducative (M.A.);
- La maîtrise avec mémoire en technologie éducative (M.A.);
- Le doctorat en technologie éducative (Ph. D.).

Soulignons que le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et la maîtrise professionnelle sont des programmes gigognes et que, par conséquent, les améliorations qui seront apportées à la maîtrise professionnelle profiteront aux étudiants.es des deux programmes.

### **Principales forces des programmes**

À la suite du dépôt du dossier d'autoévaluation et du rapport des experts externes, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a identifié les principales forces des programmes évalués, soit :

- La compétence et la disponibilité des professeurs.es;
- Le dévouement de la directrice des programmes;
- L'employabilité des diplômés.es à la maîtrise;
- L'offre à distance et sur le campus de la maîtrise professionnelle, de la maîtrise avec mémoire et du doctorat;
- Le caractère unique du doctorat dans la francophonie canadienne;
- Le mécanisme de reconnaissance des acquis;
- La pertinence, la diversité, l'encadrement et le processus d'attribution des stages;
- La qualité de l'encadrement des activités de recherche;
- Les méthodes d'évaluation mesurant bien les apprentissages;
- Les technologies numériques et la taille des groupes favorisant les apprentissages;
- Les méthodes d'enseignement-apprentissage bien adaptées aux objectifs des cours;
- L'organisation d'activités d'accueil pour les nouveaux étudiants.es;
- Le taux de diplomation élevé de la maîtrise avec mémoire.
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles.

Des recommandations et des suggestions ont également été formulées dans la foulée de ces rapports. Le plan d'action qui va suivre les reprend une à une en indiquant les mesures déjà mises en place et les démarches prévues pour l'amélioration des programmes.



## **Recommandations [R] – actions proposées**

***R1- Que l'on spécifie les compétences attendues à l'issue de chacun des programmes (maîtrise professionnelle, maîtrise recherche, doctorat) en prenant en compte les profils de sortie.***

Un profil de sortie et une liste des compétences attendues seront établis pour chacun des programmes. Ainsi, un profil professionnel sera créé à la fois pour le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et pour la maîtrise professionnelle, de même que deux profils recherche pour la maîtrise avec mémoire et pour le doctorat. De plus, le *Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat* de la Faculté des études supérieures et postdoctorales sera mis à profit lors de la réalisation de ce travail.

### **Programme de maîtrise professionnelle**

En s'appuyant sur le modèle ADDIE (Analyse de besoins de formation, Design, Développement, Implantation et Évaluation de systèmes d'enseignement et de formation) largement reconnu en technologie éducative, ainsi que sur le référentiel des compétences et critères de performance en technologie éducative mis au point en 2012 par l'International Board of Standards for Training, Performance and Instruction, les membres du comité des programmes établiront un profil de sortie et la liste des compétences attendues pour le programme de maîtrise professionnelle. La constitution d'un tableau à double entrée permettra de mettre en lumière que nombre de cours actuellement offerts répondent déjà à ces exigences, de vérifier l'articulation des cours entre eux et d'identifier d'éventuels nouveaux cours à créer ou à demander à d'autres disciplines de la Faculté des sciences de l'éducation ou d'autres facultés (par exemple, sciences humaines, sociales et de l'administration). À titre d'exemple, notons que le programme propose déjà des cours portant le sigle<sup>1</sup> TEN sur l'analyse de besoins de formation, le design, le développement, ainsi que des cours choisis dans d'autres disciplines comme la gestion de projets (sigle MNG), l'évaluation de compétences (sigle MEV), l'évaluation de programmes de formation (sigle MEV) et le rôle-conseil dans les organisations (sigle CSO).

De plus, pour assurer l'acquisition de ces compétences essentielles dans le domaine, nous créerons un bloc de six cours obligatoires en nous assurant d'une offre récurrente. Parmi ces cours, nous offrirons un cours sur la recherche appliquée, qui vient d'être créé à la Faculté et qui sera offert à distance à compter de l'automne 2016. Enfin, des cours facultatifs, offerts en rotation, compléteront la formation selon les secteurs choisis par les étudiants.es comme les jeux sérieux, la communauté d'apprentissage, etc.

### **Programmes de maîtrise avec mémoire et doctorat**

Les membres du comité des programmes pourront s'appuyer sur les travaux réalisés pour la maîtrise professionnelle en ce qui concerne les compétences disciplinaires mentionnées plus haut.

---

<sup>1</sup> TEN pour technologie éducative, MNG pour management, MEV pour mesure et évaluation, CSO pour counseling et orientation.

En ce qui a trait aux compétences en recherche, nous avons déjà prévu la création d'un cours sur les fondements, théories et orientations actuelles en technologie éducative. On pourra également puiser à même les sept cours déjà offerts à la Faculté des sciences de l'éducation en matière de méthodologie de recherche et de rédaction scientifique. Un seul d'entre eux toutefois est offert à distance. Étant donné que bon nombre d'étudiants.es en technologie éducative sont effectivement éloignés du campus, des discussions seront menées avec les directions de département et les professeurs.es concernés pour permettre à ces étudiants.es de se joindre aux groupes-classes au moyen de la visioconférence.

**R2- *Que l'on bonifie l'offre de cours des programmes, notamment en :***

- s'assurant que les cours obligatoires et à option sont mis à l'horaire sur une base régulière afin de permettre aux étudiants.es de bien cheminer dans leur programme;
- augmentant dans chaque programme le nombre de cours spécifiques à la technologie éducative et en créant un ou plusieurs cours obligatoires sur les fondements et les orientations actuelles de la discipline;
- mettant à jour la liste de cours en fonction des nouveaux courants et approches;
- supprimant les cours éventuellement non pertinents;
- définissant les articulations entre les cours et précisant le niveau des cours (de base, avancés);
- offrant un plus grand nombre d'activités de formation pratique.

Tel que mentionné, les membres du comité des programmes réviseront et bonifieront l'offre de cours en fonction des profils de sortie et des compétences attendues pour les différents programmes. Au cours de leurs travaux, une attention particulière sera accordée aux liens entre les activités de formation et, tel que mentionné précédemment, la direction de programme fera en sorte que les cours obligatoires soient offerts systématiquement chaque année et les cours facultatifs, en rotation, sur deux ans, ce qui favorisera une offre de cours élargie. Sur la base des profils de sortie et des compétences attendues, le comité des programmes fera une vérification systématique des cours pertinents ainsi que des cours qui ne sont plus offerts en raison des départs à la retraite. Toutefois, considérant le nombre limité de professeurs.es, il est impossible d'envisager la création de cours distincts pour les niveaux de base et avancé.

Enfin, pour ce qui est de la formation pratique, l'offre de stage professionnel a été révisée à l'automne 2015 de sorte que les étudiants.es peuvent maintenant faire un stage de 3 crédits, deux stages de 3 crédits ou un stage de 6 crédits. De plus, il existe deux stages de recherche à la Faculté, l'un à la maîtrise et l'autre, au doctorat. Les conditions de réalisation des stages seront assouplies et la promotion des stages permettra de rejoindre un plus grand nombre d'étudiants.es.

**R3- *Que l'on revoie les modalités de l'offre de cours afin de mieux prendre en compte la disponibilité des étudiants.es.***

Une consultation a été menée à l'automne 2015 auprès des étudiants.es des trois programmes et, afin de mieux répondre aux besoins de ces derniers, le début des cours offerts en soirée est passé de 16 h 30 à 17 h 30. De plus, quelques cours sont déjà offerts au trimestre d'été afin de répondre aux besoins des étudiants.es.

**R4- *Que l'on examine les causes d'abandon du programme de doctorat et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation.***

En technologie éducative, les doctorants.es sont majoritairement des personnes déjà en emploi, qui cheminent à temps partiel. À ce moment-ci, nous formulons l'hypothèse que plusieurs « abandons » consistent plutôt en des interruptions de programme pour divers motifs. Afin d'en savoir plus long, une consultation est prévue à l'été 2016 auprès des étudiants.es n'ayant pas complété leur programme et une version préliminaire du questionnaire d'entrevue a déjà été proposée. De plus, une consultation sera aussi menée auprès des doctorants.es en cours d'études pour identifier les mesures favorables à la poursuite de leur cheminement.

Par ailleurs, on mettra en branle une campagne de sensibilisation à l'utilisation du plan de collaboration et à une mise à jour annuelle de celui-ci. Enfin, un suivi systématique sera fait en rapport avec la progression des étudiants.es, dans les programmes, notamment en ce qui a trait à la réalisation de l'Examen de doctorat et du Projet de recherche, ainsi qu'à l'inscription régulière (au moins une fois/an) aux cours ou aux activités de recherche. Les étudiants.es présentant des risques d'abandon seront contactés par la direction des programmes afin de déterminer les mesures de soutien à leur apporter. Dans les situations de réinscription, un plan de travail sera exigé afin d'accorder un meilleur suivi.

**Suggestions [S] – actions proposées**

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP suggère d'examiner les points suivants :

**S1- *Que l'on s'assure que les programmes couvrent bien les secteurs importants et en émergence dans le domaine.***

La couverture des secteurs importants et en émergence en technologie éducative sera un enjeu très important pour le développement des programmes en technologie éducative. Toutefois, ce développement est fortement lié aux ressources professorales en place dans le domaine. Rappelons que, à la page 12 de son rapport, le CIEP précise qu'il « est d'avis que le nombre de professeurs.es dédiés aux programmes a atteint un seuil critique étant donné l'augmentation de l'effectif étudiant ». Le fait que l'un des cinq professeurs.es dans le domaine a pris sa retraite au cours de la dernière année aggrave la situation. Ajoutons à cela que plus de la moitié des cours donnés par les professeurs.es en 2015-2016 étaient offerts dans des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en formation à l'enseignement et non dans des programmes des cycles supérieurs en technologie éducative.

Nous convenons qu'il est du ressort de la direction des programmes de faire part, auprès de la direction de département, des besoins spécifiques sur le plan de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants.es, en particulier au doctorat, afin de s'assurer que ceux-ci soient pris en compte lors de la répartition des charges de travail et lors de l'élaboration du plan de déploiement des effectifs. À cet égard, la direction de la Faculté proposera à la direction du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de prendre en considération l'expansion et le développement du domaine de la technologie éducative dans le déploiement des effectifs professoraux.

**S2- *Que l'on s'assure que les étudiants.es sont bien informés des emplois et des programmes auxquels mène la formation.***

Depuis quelques années déjà, toutes les offres d'emploi qui parviennent à la direction des programmes sont acheminées à l'ensemble des étudiants.es. Par ailleurs, une nouvelle version du site Web de la Faculté permettra sous peu de faire connaître les possibilités d'emploi en technologie éducative aux futurs étudiants.es et aux étudiants.es inscrits. Il est aussi prévu d'y présenter des diplômés.es en technologie éducative et les emplois qu'ils occupent. De plus, une collaboration avec le Service de placement de l'Université Laval permettra d'alimenter automatiquement cette section du site en diffusant des offres d'emploi ou d'autres renseignements sur les débouchés professionnels. Le nouveau site facultaire permettra aussi d'offrir aux étudiants.es plus d'information sur le programme de doctorat en technologie éducative et sur les autres programmes de doctorat de la Faculté.

Enfin, soulignons qu'une réflexion est aussi en cours à la Faculté sur les stratégies permettant de contribuer davantage au développement des compétences transversales des doctorants.es et de favoriser leur employabilité au-delà de la sphère académique. Nous examinerons d'ailleurs différents scénarios qui permettraient aux étudiants.es de s'inscrire dans le microprogramme qu'envisage de créer la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour répondre à ces besoins.

**S3- *Que l'on clarifie les exigences par rapport à la scolarité préparatoire imposée aux étudiants.es n'ayant pas une formation en technologie éducative ou en sciences de l'éducation.***

Les membres du comité des programmes travaillent présentement à définir la scolarité préparatoire exigée pour les étudiants.es n'ayant pas de formation en technologie éducative ou en sciences de l'éducation. Dans cette optique, un cours d'introduction aux sciences de l'éducation, offert en ligne, sera créé à l'automne 2017 et en outre, la direction de la Faculté clarifiera la question de la scolarité préparatoire requise pour le passage d'une maîtrise professionnelle au doctorat.

**S4- *Que l'on s'assure que les professeurs.es se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation.***

Une fois que les profils de sortie et les compétences attendues auront été déterminés et validés auprès de l'ensemble des professeurs.es intervenant dans le domaine, la direction des programmes prévoit organiser une série de rencontres de concertation autour du contenu des programmes et des activités de formation, ainsi que de l'articulation des activités de formation entre elles.

***S5- Que l'on examine la possibilité d'offrir aux doctorants.es un plus grand nombre de contrats d'auxiliaire d'enseignement.***

La direction et les collègues du département seront sensibilisés aux compétences des doctorants.es en technologie éducative, afin de favoriser l'engagement de ces étudiants.es pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle, soit à titre d'auxiliaires d'enseignement ou d'auxiliaires/assistants.es d'enseignement, la clause de réserve pouvant alors être invoquée.

**Remerciements**

La Faculté tient à remercier Mme Martine Mottet, directrice des programmes de maîtrise professionnelle, de maîtrise avec mémoire et de doctorat, ainsi que Mme Annie Pilote, vice-doyenne aux études supérieures, à la recherche et aux activités internationales, de même que toute l'équipe du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales pour leur indéfectible et précieux support durant cet exercice.

Fernand Gervais  
Doyen  
Faculté des sciences de l'éducation

**ÉCHÉANCIER**  
**Maîtrise et doctorat en technologie éducative**  
**Faculté des sciences de l'éducation**

N°	Recommandations [R] / Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y lieu	Responsables
R1	Que l'on spécifie les compétences attendues à l'issue de chacun des programmes (maîtrise professionnelle, maîtrise avec mémoire, doctorat) en prenant en compte les profils de sortie	Automne 2016  Hiver 2017	Élaboration d'un profil de sortie et d'une liste des compétences attendues pour chacun des programmes, notamment à l'aide du <i>Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat</i> de la FÉSP.  Pour le profil professionnel : à partir du modèle ADDIE (Analyse de besoins, Design, Développement, Implantation et Évaluation), ainsi que du référentiel de compétences de l'International Board of Standards for Training, Performance and Instruction.  Pour le profil recherche : en plus des compétences disciplinaires du profil professionnel, compétences en recherche, ainsi que fondements, théories et orientations actuelles en technologie éducative.		Direction des programmes Vice-décanat aux études supérieures
R2	Que l'on bonifie l'offre de cours des programmes, notamment en :  s'assurant que les cours obligatoires et à option sont mis à l'horaire sur une base régulière afin de permettre aux étudiants.es de bien cheminer dans leur programme;	Automne 2016	Chaque année, mise à l'horaire des cours obligatoires. Tous les deux ans, en rotation, mise à l'horaire des cours à option. Suppression des cours offerts par les professeurs.es à la retraite.		Direction des programmes Direction du département

**ÉCHÉANCIER**  
**Maîtrise et doctorat en technologie éducative**  
**Faculté des sciences de l'éducation**

N° Recommandations [R] / Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsables
augmentant dans chaque programme le nombre de cours spécifiques à la technologie éducative et en créant un ou plusieurs cours obligatoires sur les fondements et les orientations actuelles de la discipline;	Automne 2016  Hiver 2017	Ajout au programme professionnel d'un cours en recherche appliquée.  Création d'un cours obligatoire sur les fondements, théories et orientations actuelles de la discipline.	À l'hiver 2016, création d'un cours sur le développement de systèmes d'enseignement et de formation.	Direction des programmes Direction du département
mettant à jour la liste de cours en fonction des nouveaux courants et approches;	Automne 2017	En fonction des profils de sortie et des compétences attendues, ainsi que des ressources professorales disponibles, création de cours sur les nouveaux courants et approches.		Direction des programmes Direction du département
supprimant les cours éventuellement non pertinents;	Hiver 2017	À l'aide des profils de sortie et des compétences attendues, vérification systématique de la liste des cours et suppression des cours éventuellement non pertinents.		Direction des programmes
définissant les articulations entre les cours et précisant le niveau des cours (de base, avancés);	Hiver 2017	À l'aide des profils de sortie et des compétences attendues, vérification de l'articulation entre les cours.  Considérant le faible nombre de professeurs.es, il y a impossibilité de créer des cours distincts pour les niveaux de base et avancé.		Direction des programmes
offrant un plus grand nombre d'activités de formation pratique.	Hiver 2017	Assouplissement des modalités de réalisation des stages de recherche et promotion des stages auprès des étudiants.es.	À l'automne 2015, révision de l'offre de stage professionnel, soit un stage de 3 crédits, 2 stages de 3 crédits ou 1 stage de 6 crédits	Direction des programmes Vice-décanat aux études supérieures

**ÉCHÉANCIER**  
**Maîtrise et doctorat en technologie éducative**  
**Faculté des sciences de l'éducation**

N°	Recommandations [R] / Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsables
R3	Que l'on revoie les modalités de l'offre de cours afin de mieux prendre en compte la disponibilité des étudiants.es	Réalisé		À l'automne 2015, consultation auprès des étudiants.es des trois programmes et modification de l'heure des cours de soir de 16 h 30 à 17 h 30.	Direction des programmes
R4	Que l'on examine les causes d'abandon du programme de doctorat et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation	Été 2016  Hiver 2017  Hiver 2017	Consultation auprès des étudiants.es n'ayant pas terminé leur programme de doctorat afin d'identifier les facteurs d'abandon.  Consultation auprès des doctorants.es en cours d'études pour identifier les mesures favorables à leur poursuite jusqu'à la diplomation.  Sensibilisation des professeurs.es au plan de collaboration et à la mise à jour annuelle de celui-ci. Suivi systématique du cheminement des étudiants.es et prise de contact avec les étudiants.es présentant des risques d'abandon. Dans les situations de réinscription, demande d'un plan de travail et suivi.	Élaboration d'une version préliminaire du questionnaire d'entrevue.	Direction des programmes Vice-décanat aux études supérieures
S1	Que l'on s'assure que les programmes couvrent bien les secteurs importants et en émergence dans le domaine	Automne 2016 Hiver 2017	Vérification de la couverture des secteurs importants et en émergence lors de l'élaboration des profils de sortie et de la spécification des compétences attendues et de la constitution du tableau à double entrée. Profil professionnel Profil recherche		Direction des programmes



**ÉCHÉANCIER**  
**Maîtrise et doctorat en technologie éducative**  
**Faculté des sciences de l'éducation**

N°	Recommandations [R] / Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y lieu	Responsables
S2	Que l'on s'assure que les étudiants.es sont bien informés des emplois et des programmes auxquels mène la formation	Hiver 2017	Sur le site facultaire, diffusion des possibilités d'emploi et de capsules vidéo d'entrevues avec des étudiants.es diplômés dans le domaine. Diffusion des offres d'emploi en collaboration avec le Service de placement.	En cours : diffusion auprès des étudiants.es des offres d'emploi connues de la direction des programmes.	Direction des programmes Décanat
S3	Que l'on clarifie les exigences par rapport à la scolarité préparatoire imposée aux étudiants.es n'ayant pas une formation en technologie éducative ou en sciences de l'éducation	Automne 2016 Automne 2017	Réflexion facultaire sur la scolarité préparatoire requise pour le passage d'une maîtrise professionnelle au doctorat. Création d'un nouveau cours d'introduction aux sciences de l'éducation.	Réflexion en cours avec les membres du comité de programme.	Direction des programmes Vice-décanat aux études supérieures
S4	Que l'on s'assure que les professeurs.es se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation	Hiver 2017	Une fois les profils de sortie et les compétences attendues déterminés, organisation de rencontres avec les professeurs.es pour identifier l'apport de chacun d'eux et de leurs cours.		Direction des programmes Vice-décanat aux études supérieures Direction du département
S5	Que l'on examine la possibilité d'offrir aux doctorants.es un plus grand nombre de contrats d'auxiliaire d'enseignement	Automne 2016	Sensibilisation de la direction et des collègues du département aux compétences des doctorants.es en technologie éducative afin de favoriser leur engagement à titre d'auxiliaires/assistants.es d'enseignement ou d'auxiliaires d'enseignement pour les cours de 1 <sup>er</sup> cycle.		Direction des programmes Vice-décanat aux études supérieures Direction du département